

# HAVAS

**CHARTRE ACHATS RESPONSABLES**

## PRÉAMBULE

La Charte Achats Responsables d'Havas décrit les principes fondamentaux qui guident les relations éthiques et durables avec nos fournisseurs de biens et de services. En s'engageant à respecter strictement les lois, les réglementations en vigueur et les engagements en matière de RSE, ces lignes directrices soulignent l'approche proactive d'Havas en matière de prévention et d'atténuation des risques dans les domaines de l'éthique, de l'environnement et des droits de l'homme, dans le cadre de ses activités commerciales.

Notre engagement s'étend à la mise en œuvre de mesures qui optimisent les impacts positifs tout au long de nos chaînes de valeur. L'objectif de cette charte est de communiquer nos engagements et d'engager nos fournisseurs dans un processus de collaboration en faveur du développement durable.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations des pays dans lesquels ils opèrent et qu'ils s'engagent à collaborer à la mise en œuvre des principes de conformité énoncés dans notre Charte d'éthique et de RSE. Nous prévoyons un engagement proactif en faveur de l'amélioration continue, y compris toute action corrective nécessaire en accord avec nos valeurs partagées.

Michel Dobkine  
Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Dobkine', positioned below the printed name and title.

## ENGAGEMENTS D'HAVAS

Havas s'engage à s'aligner pleinement et à contribuer aux objectifs du Pacte mondial des Nations Unies, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et à l'Accord de Paris. Nous croyons qu'il est essentiel de maintenir une Charte exigeante en matière de performance sociale et environnementale dans toutes nos activités. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à des principes similaires. Cela est décrit dans notre Code d'éthique<sup>1</sup>, qui exprime notre engagement envers l'intégrité, la transparence et le respect de toutes les lois et réglementations pertinentes. Ces principes servent les intérêts de toutes nos parties prenantes.

Cette Charte est applicable à toutes les agences d'Havas.

## ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS

La Charte suivante définit les principales exigences qu'Havas attend de ses fournisseurs pour toutes les opérations qui sont sous le contrôle du fournisseur. La Charte est fondée sur les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies (ONU) et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) (2003).

La Charte respecte les lois et réglementations françaises et internationales telles que la loi Sapin II (lutte contre la corruption), le Devoir de Vigilance, le Bribery Act du Royaume-Uni et le Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis. Elle est alignée sur les principes commerciaux de l'entreprise tels que détaillés dans notre Code d'Éthique.

Havas attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables.

## DROITS SOCIAUX ET HUMAINS

- Respecter les droits de l'homme internationalement proclamés pour tous les employés, sous-traitants et employés de tiers.
- Éradiquer le travail des enfants dans les activités professionnelles conformément aux conventions n° 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Éliminer toute forme d'esclavage forcé ou moderne et de travail obligatoire ou clandestin selon conventions n° 29 et 105 de l'OIT.
- Appliquer une tolérance zéro contre toute forme de harcèlement ou de discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, l'état civil, parental et

---

<sup>1</sup> Le Code d'Éthique d'Havas Global est disponible sur le lien suivant : <https://www.havas.com/havas-content/uploads/2024/02/havas-codeofethics-2017.pdf>

familial, l'ethnicité, les handicaps, les opinions politiques ou toute autre dimension selon Conventions de l'OIT n° 100, 111 et 156.

- Garantir et fournir des conditions de travail décentes, ainsi qu'une charte de santé et de sécurité conformes aux conventions n° 102 et 155 de l'OIT.
- Respecter les limites légales du temps de travail, la rémunération correspondant aux heures travaillées et l'égalité de salaire, ainsi que les périodes de repos et la possibilité de prendre des vacances, telles que définies dans la réglementation locale applicable (Convention de l'OIT n° 95 et 131).
- Assurer des conditions de vie décentes et la capacité de répondre aux besoins essentiels, en tenant compte du niveau général des salaires, du coût de la vie et des prestations de sécurité sociale, payés régulièrement et dans un délai raisonnable.
- Assurer un environnement de travail sûr et sain pour ses employés, incluant l'analyse et la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques sociaux
- Promouvoir et développer des initiatives en matière de diversité et d'inclusion pour garantir l'égalité des chances entre tous les employés, avec une attention particulière aux groupes sous-représentés.
- Garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Le fournisseur n'entrave pas d'autres formes de représentation indépendante et libre de ses employés, y compris dans les pays où le droit à la liberté d'association est réglementé, restreint ou interdit par la loi.
- Faciliter l'accès des employés à la formation et au développement des compétences.

## **ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ**

- Mettre en place une politique de tolérance zéro envers la corruption, en condamnant explicitement toutes les formes de pots-de-vin et de trafic d'influence, et prendre des mesures préventives pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption.
- Respecter toutes les réglementations nationales et internationales applicables en matière d'antitrust, de commerce et d'appels d'offres.
- Se conformer à toutes les normes nationales et internationales relatives aux infractions financières, notamment celles concernant le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, les embargos, ainsi que le trafic d'armes et de stupéfiants.
- Mettre en place un mécanisme d'alerte confidentiel et sécurisé permettant à toutes les parties prenantes de signaler des préoccupations ou des violations d'ordre éthique sans crainte de représailles.

- Prendre des mesures pour prévenir toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts et pour divulguer et traiter rapidement tout conflit d'intérêts potentiel ou réel avant ou pendant la relation.
- S'engager à respecter les programmes de sanctions internationales et les mesures d'embargo, notamment les sanctions imposées par la France, la Commission européenne, les Nations Unies et l'Office of Foreign Assets Control des États-Unis, et éviter d'établir ou de maintenir des relations commerciales avec des individus ou des entités figurant sur ces listes de sanctions.
- Mettre en œuvre des formations régulières sur les programmes d'éthique et de conformité afin de tenir toutes les parties prenantes informées des lois et règlements pertinents, du Code d'Éthique et du Code Anticorruption.
- Réaliser régulièrement des audits et des évaluations internes afin d'évaluer l'efficacité du programme d'éthique et de conformité et d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.
- Effectuer un devoir de vigilance en veillant à respecter le Code d'Éthique et le Code Anticorruption de l'organisation.

## **L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Nos fournisseurs sont fortement encouragés à intégrer les meilleures pratiques environnementales dans leurs activités et à s'aligner sur les exigences mondiales afin d'atténuer leur impact sur l'environnement. Certaines mesures sont essentielles pour répondre aux normes réglementaires, c'est pourquoi nous détaillons ci-dessous les principales exigences et les meilleures pratiques recommandées qui peuvent être appliquées dans le cadre des activités de l'entreprise.

### **EXIGENCES DE BASE:**

- Respecter toutes les réglementations environnementales applicables et réduire les risques et les impacts environnementaux liés à ses activités.
- Élaborer des stratégies de mesure et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux produits et services et fournir des données sur ces émissions lorsqu'elles sont demandées.
- Développer et promouvoir des programmes de formation interne afin d'améliorer la compréhension des questions environnementales et des bonnes pratiques par les parties prenantes.

## RECOMMANDATIONS:

- Il est recommandé aux fournisseurs de se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions basées sur la science et alignés sur les objectifs climatiques mondiaux, tels que ceux décrits dans l'Accord de Paris.
- Adopter et à développer progressivement l'utilisation des énergies renouvelables dans leurs activités.
- Adopter des technologies et des pratiques moins consommatrices d'énergie, afin de réduire l'impact environnemental.
- Mettre en œuvre des mesures visant à protéger et à préserver la biodiversité locale et évaluer, le cas échéant, l'impact environnemental sur les écosystèmes locaux.
- Mettre en œuvre des pratiques visant à réduire les déchets et à promouvoir la réutilisation et le recyclage des matériaux dans les activités de l'entreprise, le cas échéant.
- Intégrer des pratiques de préservation de l'eau et adopter des technologies et des systèmes économes en eau lorsque cela est possible.
- Privilégier l'utilisation de matières premières durables et certifiées, ou d'autres matériaux écoresponsables, dans les supports imprimés et les outils promotionnels.

## CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS

Nos fournisseurs sont des partenaires cruciaux, et il est essentiel de favoriser une relation fondée sur la confiance et le respect. Havas attend de ses fournisseurs un engagement similaire pour promouvoir un partenariat éthique en abordant les questions sociales et de droits humains, en luttant contre la corruption et en atténuant les impacts environnementaux face à l'urgence climatique.

Parallèlement au respect de cette Charte, nous pourrions demander à nos fournisseurs de répondre à des questionnaires sur la RSE et la conformité. Cette approche proactive nous permet d'identifier les risques à l'avance et contribue à en atténuer les impacts.

Le non-respect des exigences peut entraîner la non-sélection d'un fournisseur. De plus, toute violation pendant la relation avec le fournisseur pourrait conduire à la résiliation du contrat.

Havas se réserve le droit de procéder à des audits pour s'assurer de la conformité du fournisseur.

Pour signaler toute faute, les fournisseurs et les collaborateurs d'Havas peuvent utiliser les systèmes d'alerte d'Havas en contactant [compliance@havas.com](mailto:compliance@havas.com). Cette voie confidentielle souligne notre engagement à respecter la Charte d'Éthique et la transparence dans nos partenariats.

## AUTODÉCLARATION

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

confirme par la présente avoir lu, compris et m'engage à respecter les termes de la Charte d'Achats Responsables. Le non-respect de cette charte peut être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat.

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom et fonction du représentant :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature:

Le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_